

CHALON. Un pôle de compétences fluviales se dessine autour de la Saône.

Réunir les atouts de l'eau

||| **Bassin.** Chalon est le 2^e port fluvial du bassin Saône-Rhône par sa taille, Aproport (avec Mâcon), le 5^e français.

||| **Regard.** La Saône est à nouveau regardée par la ville qui s'est développée autour.

La création d'un pôle de compétences fluviales est en cours de réflexion. L'occasion de mettre en avant des atouts chalonnais un peu délaissés.

L'Institut supérieur de la navigation intérieure (ISNI) est la première pierre d'un futur dispositif fluvial actuellement en réflexion auprès de la Chambre de commerce et d'industrie, de l'Aderc et du Grand Chalon. Ou plutôt la deuxième. Car Chalon a déjà deux ports. L'un au sud où se concentre quasiment toute l'activité économique fluviale et l'autre au nord, bien plus visible des Chalonnais où sommeillent des friches industrielles. Seules deux entreprises (La Charbonnière et la Coopérative Bourgoigne du Sud) l'utilisent encore pour le transport de marchandises.

Née de la Saône

Mettre en place un pôle de compétences fluviales d'envergure nationale ne serait qu'un juste retour des cho-



Le port Sud fourmille d'activités. Le port Nord pourrait être réactivé. Photo d'archives J.-M.M.

ses. Si Chalon s'est développée, c'est bien grâce à sa rivière qui a drainé des quantités importantes de personnes et de biens au fil des siècles. « La rivière est restée pendant des centaines d'années le meilleur moyen de communication et de déplacement », indique Bernard Paillard, directeur d'Aproport. Même si depuis des dizaines d'années, le transport routier a été favorisé, Chalon n'a jamais perdu le contact avec la Saône. La

preuve en est justement ces deux ports dont l'activité économique est à la hausse.

Les opportunités

Un pôle de compétences nécessite bien plus que la simple prise en compte du transport de marchandises. Il faut développer tout un secteur. L'ISNI est une réponse. Toujours dans le même cadre, les sociétés de transport fluvial ont du mal à recruter du personnel. Le marinier est devenu un vrai

chef d'entreprise qui doit connaître les règles de transport et sociales, faire de la gestion. Un second secteur de formation pourrait donc voir le jour. La réactivation du chantier de construction navale est une autre réponse. « Une étude de VNF montre qu'il faudrait un second chantier sur le bassin Rhône-Saône », précise M. Paillard. L'arrivée d'entreprises dans le secteur de la recherche et développement fluviales (il faut réfléchir ac-

tuellement aux performances énergétiques des bateaux), le développement touristique (Chalon accueille déjà de nombreuses croisières), la mise en place de nouvelles activités de loisirs en bord de Saône, on se rend vite compte que la ville peut être un vrai moteur.

Une reconnaissance

Du coup, Chalon bénéficierait d'une reconnaissance de compétences sur le territoire français. Cela renforcerait également l'attractivité économique et touristique. Ce serait encore une activité génératrice d'emplois. « Il existe très peu de professionnels capables de conduire réellement un tel projet. Nous démontrons ainsi que nous avons un savoir-faire », précise-t-il. Multimodal même. Car le bateau ne va pas sans la route. Et dans une société où le développement durable devient une composante obligatoire des projets en tout genre, montrer ces capacités est un atout considérable.

GRÉGORY JACOB